

7 MESURES CLÉS POUR ENGAGER LA FRANCE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

APPEL DU RÉSEAU ACTION CLIMAT ET DE SES ASSOCIATIONS MEMBRES AUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DE 2012

7 MESURES CLÉS POUR ENGAGER LA FRANCE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'année 2011, marquée par la catastrophe nucléaire de Fukushima, le scandale des huiles et gaz de schiste et la flambée des prix des carburants, rappelle encore une fois la nécessité de changer le modèle énergétique français.


Notre société est de plus en plus vulnérable aux manifestations du dérèglement climatique : les phénomènes climatiques extrêmes ont un impact immédiat sur nos modes de vie et sur les écosystèmes. La sécheresse du printemps 2011 en témoigne.

Or, les choix énergétiques de nos gouvernements sont déterminants pour le climat. Si notre société choisit d'opérer une transition vers un modèle économe en énergie et fondé sur les énergies renouvelables, les bénéfices dépasseront largement la sphère environnementale : ils seront également économiques et sociaux.

Fukushima a relancé le débat sociétal sur l'avenir énergétique de la France. Il est donc indispensable que les candidats aux prochaines élections répondent à cette attente citoyenne et se positionnent clairement sur cet enjeu.



Stephen KERCKOVE
Délégué Général
Agir Pour l'environnement



Giliane LEGALLIE
Présidente
Alofa Tuvalu



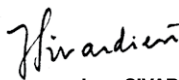
Martine LAPLANTE
Présidente
Les Amis de la Terre



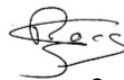
Madeleine CHARRU
Présidente
CLER



Sébastien LAPEYRE
Directeur
CNIID



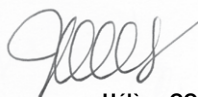
Jean SIVARDIERE
Président
FNAUT



Geneviève LAFERRERE
Présidente
FUB



Pascal HUSTING
Directeur
Greenpeace France



Hélène CONNOR
Directrice
HELIO International



Marc JEDLICZKA
Directeur
HESPUL



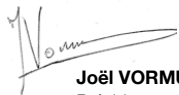
Pierre RADANE
Président
4D



Sandrine MATHY
Présidente
Réseau Action Climat



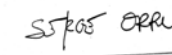
Philippe BROUSSE
Directeur
Réseau Sortir du Nucléaire



Joël VORMUZ
Président
Solar Génération



Anne BARRE
Directrice
WECF France



Serge ORRU
Directeur
WWF France

INSTAURER UNE CONTRIBUTION CLIMAT ÉNERGIE.....8

Philippe QUIRION, RAC-France : 01 48 58 83 92

ADOPTER UNE LOI DE SORTIE PROGRESSIVE ET COMPLÈTE DU NUCLÉAIRE.....10

Karine Gavand, Greenpeace, karine.gavand@greenpeace.org - 06 77 04 61 90
Charlotte Mijeon, Réseau Sortir du Nucléaire, charlotte.mijeon@sortirdunucleaire.fr - 06.75.36.20.20

METTRE LES COLLECTIVITÉS AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....12

Didier Lenoir, CLER : lenoir.didier@wanadoo.fr
Raphaël Claustre, CLER : raphael.claustre@cler.org, 01 55 86 80 00

INSTAURER UNE OBLIGATION DE RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS EXISTANTS.....14

Julien Berthier, RAC-France : 06 20 92 02 62
Joël Vormus, CLER : joel.vormus@cler.org, 01 55 86 80 08

DÉVELOPPER UN MODÈLE AGRICOLE MOINS ÉMETTEUR DE GES.....16

Diane Vandaele, RAC-France : diane@rac-f.org, 01 48 58 89 77
Christian Couturier, SOLAGRO : christian.couturie@solagro.asso.fr, 05 67 69 69 06

S'ENGAGER SUR UN SCHÉMA D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT SOBRE EN CARBONE ET EN ÉNERGIE.....18

Olivier Louchard, représentant du RAC-France au CESE, olivier@rac-f.org, 06 26 40 07 74
Paul Mathis, FNAUT : mathis.paul@orange.fr, 01 46 60 33 07

PLANIFIER LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE VIE.....20

Marion Richard, RAC-France, marion@rac-f.org, 01 48 58 00 32
Julie Delcroix, WWF, jdelcroix@wwf.fr, 01 55 25 84 41

Coordination du projet :

Morgane Créach (Réseau Action Climat-France)

Rédacteurs :

Diane Vandaele (RAC-F), Marion Richard (RAC-F), Meike Fink (RAC-F), Philippe Quirion (RAC-F), Morgane Créach (RAC-F), Olivier Louchard (représentant du RAC-F au CESE), Antoine Bonduelle (RAC-F), Didier Lenoir (CLER), Paul Mathis (FNAUT), Julien Berthier (RAC-F), Raphaëlle Gauthier (Hespul), Joël Vormus (CLER), Madeleine Charru (CLER), Christian Couturier (SOLAGRO), Charlotte Mijeon (Réseau Sortir du Nucléaire), Karine Gavand (Greenpeace), Sophia Majnoni d'Intignano (Greenpeace).

Maquette et graphisme :

Marc Mossalgue – Réseau Action Climat – France (RAC-F)

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, POURQUOI ?

1. De tristes records climatiques

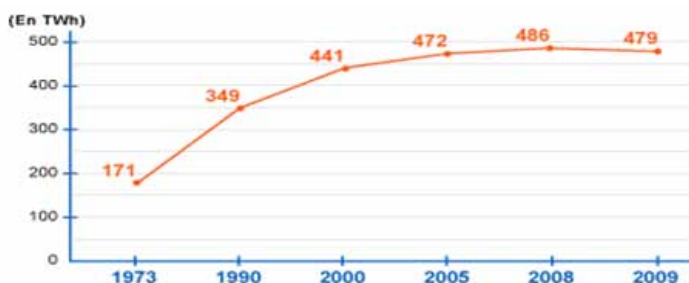
Le climat continue de se dégrader et ce, plus rapidement que prévu. L'Organisation Météorologique Mondiale a constaté¹ qu'en 2010 les températures moyennes à la surface du globe « ont atteint des valeurs records (...) qui confirment l'accélération du réchauffement constaté ces 50 dernières années ».

Ce réchauffement entraîne la multiplication sans précédent² de catastrophes naturelles dans plusieurs parties du globe où les victimes se chiffrent en milliers : canicule en Russie, inondations exceptionnelles au Pakistan, etc. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les impacts des changements climatiques observés depuis le milieu des années 70 seraient à l'origine de plus de 150 000 morts (ce chiffre étant amené à augmenter dans le futur)³. Les drames humains causés par ces événements extrêmes s'accompagnent de conséquences économiques graves : agriculture, tertiaire... aucun secteur économique n'est épargné.

Tout cela pourrait n'être qu'un avant-goût de ce qui nous attend. Selon Nicholas Stern, les émissions actuelles sont maintenant proches d'un scénario « laissez-faire », qui d'après le dernier rapport du GIEC, conduirait à une augmentation moyenne de la température mondiale de 4°C d'ici à 2100⁴ ! Les chances de maintenir le réchauffement global planétaire bien en deçà de 2°C pour éviter des changements climatiques dangereux et irréversibles sont de plus en plus minces. Au-delà d'un certain seuil de réchauffement, l'adaptation des populations et des écosystèmes sera tout simplement impossible.

2. Une crise climatique doublée d'une crise énergétique

La consommation d'énergie en France n'a cessé d'augmenter au cours des dernières décennies (+50% de consommation d'énergie primaire entre 1973 et 2010⁵). Sur cette même période, la consommation d'électricité a été multipliée par trois, essentiellement dans le secteur résidentiel et tertiaire.



Évolution de la consommation française d'électricité de 1973 à 2009
(Statistiques de l'Énergie Électrique en France, RTE, juin 2010 - chiffres de production 2009)

© EDF

Cette hausse se lit sur la facture énergétique de la France : 46 milliards d'euros en 2010, soit une augmentation de 20% par rapport à 2009.

L'énergie continue de représenter à elle seule l'équivalent du déficit du commerce extérieur⁶ ! Le temps de l'énergie bon marché et abondante est révolu. Chaque année, en France, 300.000 ménages sollicitent une aide pour le règlement de factures d'énergie impayées, principalement d'électricité. 150 millions d'euros sont dépensés par les services sociaux pour aider les familles à régler ces factures⁷.

Réduire notre dépendance aux énergies fossiles permettra d'éviter que la hausse inéluctable du prix de l'énergie ne soit subie, notamment par les catégories les plus modestes.

¹ Voir la dernière déclaration sur l'état du climat mondial. http://www.rac-f.org/IMG/pdf/Declaration_de_l_OMM_sur_l_etat_du_climat_mondial_en_2010.pdf

² Le dernier rapport du réassureur Munich Re montre un doublement, entre 1980 et 2010, du nombre de grandes catastrophes ayant un possible lien avec les changements climatiques: tempêtes, inondations, vagues de chaleur, sécheresses, etc.

³ <http://www.who.int/globalchange/news/fsclimandhealth/en/index.html>

⁴ Article du Guardian, 29 mai 2011 : <http://www.guardian.co.uk/environment/2011/may/29/carbon-emissions-nuclearpower>

⁵ Bilan énergétique de la France pour 2010, juin 2011, Commissariat Général au Développement Durable.

⁶ Qui était de 50 milliards d'euros en 2010.

⁷ Agir contre la précarité énergétique, ADEME.

3. Une politique de lutte contre les changements climatiques parcellaire et incohérente

La France n'est pas sur la bonne voie pour respecter ses engagements pris pour lutter contre les changements climatiques (voir *Objectifs de la France : où en sommes-nous ?* p.22).

Le Grenelle de l'environnement n'a pas engendré un changement profond de notre mode de production et de consommation d'énergie. Depuis les tables rondes finales d'octobre 2007, les détricotages répétés n'ont eu de cesse de vider le Grenelle de son contenu. Le Gouvernement a sacrifié la mesure la plus structurante en matière d'économies d'énergie : la contribution climat énergie. Alors que la route et l'avion devaient devenir « des solutions de dernier recours », plus de 1000 km de nouvelles voies routières sont prévus ainsi qu'un nouvel aéroport à Notre Dame des Landes⁸. Enfin, dans le domaine de l'agriculture, deuxième secteur le plus émetteur à l'échelle nationale, les mesures portent sur la seule consommation d'énergie des exploitations agricoles, soit moins de 10% du total des émissions agricoles directes en France !



Construction d'une autoroute

4. Une transition énergétique urgente

Notre pays est en queue de peloton dans plusieurs secteurs, notamment dans le domaine de la maîtrise de la demande énergétique et des énergies renouvelables. La multiplication des contraintes administratives, la centralisation des pouvoirs et la toute-puissance du nucléaire freinent le développement des énergies renouvelables. En matière de photovoltaïque, l'objectif de la France pour 2020 correspond à la puissance déjà installée par l'Allemagne en...2008⁹ ! En 2009, l'Allemagne comptait plus de 333 000 emplois dans le secteur de la production d'énergies renouvelables quand ce chiffre s'élevait en France à 135 000 (contre environ 100 000 emplois dans le nucléaire).

La prochaine mandature doit marquer un changement de cap pour ne pas conditionner les émissions futures par les choix effectués aujourd'hui (industriels et d'équipements).

5. Des bénéfices qui dépassent largement la sphère environnementale

Emploi : Réduire d'au minimum 30% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 créera près de 700 000 emplois nets en France¹⁰.

Santé : Cet objectif de -30% de nos émissions de gaz à effet de serre permettra d'économiser chaque année 3,5 milliards d'euros de dépenses de santé¹¹, réduisant de 15% le déficit de la sécurité sociale¹².

Indépendance énergétique : Aujourd'hui, notre pays importe près de 100% de son pétrole et de son gaz ainsi que l'ensemble de son uranium. En respectant l'objectif européen de 20% d'efficacité énergétique d'ici à 2020, nous pouvons économiser 5 milliards d'euros par an.

Sûreté : Fukushima nous rappelle que le nucléaire sûr relève d'un mythe savamment entretenu par les groupes énergétiques et les gouvernements successifs. Pour limiter les risques et cesser de produire des déchets, une décision de sortie d'impose.

⁸ Schéma national des infrastructures de transport (SNIT), avant-projet consolidé, janvier 2011, disponible sur : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNIT_08022011.pdf

⁹ Pour plus d'informations, voir le CLER Infos n°83 disponible sur : www.cler.org

¹⁰ Par rapport à un scénario sans politique climatique et en supposant un prix du baril de pétrole à 110 dollars, WWF France, Philippe Quirion, Damien Demailly, « -30% de CO2 = + 684 000 emplois, l'équation gagnante pour la France », <http://bit.ly/e4IzuF>, 2008.

¹¹ HCWHE and HEAL, 2010. "Acting now for a better health : a 30% reduction target for EU climate policy". Les chiffres pour la France sont disponibles sur : http://www.env-health.org/IMG/pdf/HEAL_30_co-benefits_report_-_France.pdf

¹² Le déficit de la sécurité sociale s'élevait à 24 milliards d'euros en 2010 : <http://www.budget.gouv.fr/budget/securite-sociale-chiffres-cles-pour-2010>

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, COMMENT ?

1. Fixer le cap : au minimum -30% de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020

L'objectif actuel de réduction des émissions européennes, de -20% pour 2020, est nettement insuffisant pour éviter un dérèglement climatique dangereux. La France doit s'engager sur un objectif de réduction de ses émissions d'au minimum -30%.

2. Stopper la fuite en avant vers les énergies fossiles



L'énergie fossile reste la principale source d'énergie en France

Aujourd'hui, notre consommation d'énergie finale est satisfaite à plus de 70% par les énergies fossiles, à 17% par le nucléaire et à 11% par les énergies renouvelables.

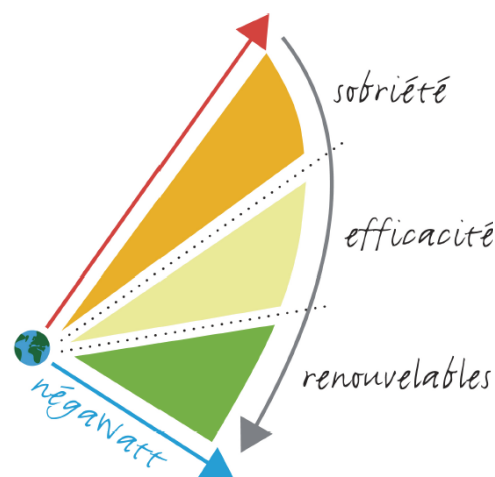
Au lieu de miser sur la maîtrise de notre consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables, les pouvoirs publics cherchent de nouveaux eldorados : gaz et pétrole de schiste, nouveaux gisements de pétrole au large de la Guyane, tout y passe... Il est temps de mettre un terme à cette fuite en avant tout comme aux 300 milliards de dollars de subventions publiques consacrés chaque année dans le monde aux énergies fossiles pour réduire artificiellement leur prix¹³.

3. Miser sur la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Les alternatives sont développées dans le scénario négaWatt¹⁴ qui repose sur les trois piliers suivants :

La sobriété énergétique vise à réduire les gaspillages, par des choix individuels et sociétaux, en supprimant par exemple les éclairages permanents inutiles. Ce volet doit nous conduire à nous pencher sur les usages de l'énergie (mobilité, chaleur, éclairage).

L'efficacité énergétique concerne la réduction des pertes d'énergie lors du fonctionnement et de l'exploitation : elle passe par exemple par la réduction de la consommation des véhicules ou encore par l'augmentation du rendement énergétique de nos appareils électroménagers.



Une fois les consommations d'énergie fortement diminuées, **les énergies renouvelables** viennent combler une part essentielle des besoins restants. Le GIEC lui-même a rappelé la crédibilité des scénarios à forte teneur en renouvelables : « *il y a peu, voire aucune limite technologique pour intégrer dans le mix énergétique une majorité d'énergies renouvelables* »¹⁵.

¹³ « Reforming Energy subsidies », UNEP : <http://www.unep.fr/energy/information/publications/other/pdf/En-SubsidiesReform.pdf>

¹⁴ Voir le scénario 2011 de l'association négaWatt disponible sur : www.negawatt.org

¹⁵ GIEC (2011) *Special report on renewable energy sources – Summary for decision makers*, page 15 <http://srren.ipcc-wg3.de/>

Ni nucléaire, ni effet de serre, ni retour à la bougie !

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, l'Allemagne prenait la décision d'une sortie accélérée du nucléaire. Au même moment en France, le Président de la République s'est entêté dans le choix de l'atome s'appuyant sur deux contre-vérités :

- *le nucléaire serait indispensable pour lutter contre les changements climatiques ;*
- *une sortie du nucléaire serait synonyme d'un « retour à la bougie »¹⁶.*

Pourtant, le nucléaire n'est pas à même de répondre au défi du dérèglement climatique (cf. mesure n°2). Par ailleurs, les scénarios reposant sur une sortie du nucléaire n'ont rien d'archaïque : le scénario négaWatt prévoit la satisfaction des besoins de la société française à l'horizon 2050 via une fourniture d'énergie divisée par 2,2 par rapport à un scénario tendanciel¹⁷.

4. Changer de modèle de gouvernance

Au-delà de la question de la production et de la consommation d'énergie, les candidats devront engager une rupture visant un changement général de comportement. La gouvernance de notre modèle énergétique, trop centralisée, entrave la mise en place de solutions locales de maîtrise de la consommation et de développement des énergies renouvelables. Une décentralisation du système énergétique français implique une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités en termes de production et de distribution.

5. Mettre en place des politiques et des mesures structurantes dans l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique

Les scénarios expriment une vision de notre société dans le futur. Mais seule la mise en place de politiques et de mesures précises nous permettra de faire passer ces scénarios de l'état de projections à celui de réalité. L'ensemble des secteurs est concerné : transports, habitat, énergie, agriculture, déchets, urbanisme, etc.

Le seul respect des engagements du Grenelle de l'environnement ne suffira pas. Il est nécessaire d'aller beaucoup plus loin. C'est pourquoi nos associations appellent les candidats à prendre position en faveur de sept politiques et mesures structurantes, un engagement qui témoignera de leur volonté de rompre avec une vision passéiste et court-termiste des enjeux énergétiques et climatiques.



Les énergies renouvelables : un axe majeur de la transition énergétique

6. Adopter une loi d'orientation et de programmation de la politique énergétique

L'ensemble des changements précités devra être orchestré à travers l'adoption d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation de la politique énergétique, associant dans sa définition l'ensemble des parties prenantes. Elle permettra de définir la transition énergétique, d'assurer sa cohérence et son efficacité.

¹⁶ Discours de Nicolas Sarkozy le 5 avril à Nesle dans la Somme.

¹⁷ Voir le scénario 2011 de l'association négaWatt disponible sur : www.negawatt.org

1 INSTAURER UNE CONTRIBUTION CLIMAT ÉNERGIE

Contexte

Les outils réglementaires, fiscaux et financiers destinés à économiser l'énergie et à développer les énergies renouvelables ne peuvent réduire suffisamment, à eux seuls, les émissions de gaz à effet de serre. En effet, ces derniers agissent uniquement sur le choix des équipements mais n'ont pas d'effet sur leur niveau d'utilisation, pas plus que sur les choix de localisation des ménages et des entreprises.

Taxer la consommation d'énergie est efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, comme le montrent des centaines d'études statistiques. Un article récemment publié par le professeur Thomas Sterner¹ synthétise ces études et montre qu'à long terme, si l'on augmente de 1% le prix des carburants, la consommation diminue de 0,6 à 1%. Sur cette base, il montre que les pays de l'OCDE réduiraient d'un tiers leur consommation de carburant en adoptant le taux de taxe sur les carburants le plus élevé (celui du Royaume-Uni).

Taxer la consommation d'énergies non renouvelables (pour les émissions d'origine énergétique) et les émissions directes de gaz à effet de serre (pour les autres émissions).

Proposition

La Contribution climat énergie (CCE) constitue un outil indispensable. Elle doit être mise en œuvre de manière ambitieuse et dans les plus brefs délais, et ce, à l'échelle nationale. En effet, la règle de l'unanimité empêche l'adoption d'une taxe énergie-climat significative à l'échelle européenne comme en témoigne le rejet par les Etats membres d'une proposition faite en ce sens par la Commission européenne au début des années 1990.

La CEE devra reposer sur les éléments suivants :

Un outil simple : une contribution assise sur la consommation d'énergie

La seule solution viable avec un coût de gestion limité consiste à taxer la consommation d'énergies non renouvelables (pour les émissions d'origine énergétique) et les émissions directes de gaz à effet de serre (pour les autres émissions).

Une trajectoire de prix conforme, au minimum, à celle des rapports Quinet et Rocard

Le rapport «Quinet» du Centre d'analyse stratégique publié en 2008² a permis d'aboutir à un compromis entre les représentants de l'administration, des ONG de protection de l'environnement, des syndicats et des entreprises autour d'un prix du CO₂ à 32 euros la tonne en 2010, 56 euros en 2020 et 100 euros en 2030³. Cette trajectoire augmente ensuite de 4% par an jusqu'à atteindre 200 euros en 2050. C'est également la trajectoire qui a été retenue dans le rapport Rocard de juillet 2009⁴. Cependant, les dernières publications scientifiques invitent à renforcer l'ambition des politiques environnementales⁵. Les valeurs indiquées dans le rapport Quinet constituent donc un minimum. En Suède, la taxe sur le CO₂ introduite en 1991 s'élève à près de 100 euros la tonne (au taux de change de 2009), soit le taux proposé pour la France en 2030 par le rapport Quinet⁶.



La contribution climat énergie concerne les carburants

¹ Sterner, Thomas (ancien président de l'Association européenne des économistes de l'environnement et des ressources naturelles) - 2007 - Fuel taxes: An important instrument for climate policy, Energy Policy 35, pp. 3194-3202

² Centre d'analyse stratégique, La valeur tutélaire du carbone, juin 2008, http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Valeur_tutelaiere_du_carbone-rapport_final-6juin2008.pdf

³ Ceci en euros constants, c'est-à-dire déduction faite de l'inflation.

⁴ Rapport de la conférence des experts et de la table ronde sur la contribution Climat et Énergie disponible sur : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/01-18.pdf>

⁵ WWF, Climate change : faster, stronger, sooner. octobre 2008, www.panda.org

⁶ Katrin Millock, La taxation énergie-climat en Suède, Document de travail, Centre d'Economie de la Sorbonne, juin 2009.

} Une taxation étendue à la consommation

d'électricité

Les consommateurs d'électricité qui bénéficient de tarifs régulés ne paient pas le prix des quotas de CO₂. S'ils paient une taxe sur leurs émissions directes de CO₂ (chauffage au gaz ou au fuel), mais pas sur leur consommation d'électricité, cela pose deux problèmes (au-delà même des impasses du nucléaire)⁷:

- ce dispositif renforce l'incitation au choix du chauffage électrique, qui est pourtant plus émetteur de CO₂ qu'un chauffage au gaz⁸.
- cela n'incite pas à réduire la consommation d'électricité alors que cette dernière augmente très rapidement : le secteur résidentiel français a vu sa consommation d'électricité multipliée par 7 entre 1970 et 2010.

} Une prise en compte de tous les gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre autres que le CO₂, tel que le protoxyde d'azote issu des sols agricoles, représentent environ 25% des émissions françaises. Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer ces émissions aussi précisément que celles du CO₂, on peut les approcher par la consommation d'engrais azotés. C'est d'ailleurs la méthode retenue dans l'élaboration de l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre. Il est donc nécessaire de taxer la consommation d'engrais. Les bénéfices seraient multiples : réduction des émissions de gaz à effet de serre, des pollutions azotées (nitrates) et des consommations d'énergie fossile.

Dans le secteur du traitement des déchets, la CCE doit s'appliquer sur les deux principaux traitements émetteurs de gaz à effet de serre (non couverts par le système de quotas européen) : l'incinération et la mise en décharge. La CCE sur l'incinération devrait prendre en compte, en complément de la TGAP⁹, le contenu en carbone fossile des déchets. La CCE sur la mise en décharge devrait s'appliquer au contenu biodégradable des déchets, responsable des émissions diffuses de méthane dans l'atmosphère. Les « CCE déchets » auraient pour effet d'inciter à la réduction des déchets et au développement d'alternatives moins émettrices de GES (compostage, recyclage)¹⁰.



La CCE concerne également les mise en décharge et l'incinération

Il serait par ailleurs possible d'instaurer une taxe sur la vente de gaz fluorés en fonction de leur contribution au réchauffement.

} Une taxe vraiment générale : pas d'exonération, pas de baisse des taxes préexistantes

Les taxes existantes sur l'énergie (TIPP, TICGN et TICC) souffrent de multiples exonérations. Il est important d'éviter ces dernières dans le cas de la CCE, sauf éventuellement pour les installations industrielles soumises au système de quotas européen. Il est également essentiel de ne pas baisser ces taxes préexistantes, qui sont justifiées par d'autres externalités (dont le coût de l'entretien des routes pour la principale d'entre elles, la TIPP), sans quoi la CCE perdrait une grande partie de son efficacité.

Les recettes de la contribution climat énergie doivent être utilisées pour soutenir les ménages à faibles revenus et pour financer les économies d'énergie, en particulier les transports en commun et l'isolation des bâtiments. La compensation pour les ménages ne doit dépendre que du revenu du ménage et non de sa consommation d'énergie, pour ne pas annuler l'effet de la contribution.

⁷ Réseau Action Climat France, Agir pour l'Environnement, Amis de la Terre, France Nature Environnement, Greenpeace, Réseau sortir du Nucléaire, WWF, *Face à la menace climatique, l'illusion du nucléaire*. Novembre 2007. http://www.rac-f.org/article.php3?id_article=1331

⁸ Un chauffage direct par gaz naturel émet environ deux fois moins de CO₂ qu'un chauffage électrique par convecteur alimenté par une centrale à gaz, même si cette dernière est à cycle combiné, du fait des pertes importantes lors de la production de l'électricité (entre 45 et 50%) et de son transport (environ 10%).

⁹ Taxe générale sur les activités polluantes

¹⁰ La France a du retard par rapport à ses voisins européens et se distingue par une faible performance de valorisation matière : nous recyclons et compostons 29 % de nos déchets municipaux, c'est-à-dire moins qu'en Italie, qu'en Espagne ou qu'en Autriche et en Belgique où ce taux dépasse les 50%. Pour plus d'informations : <http://www.cniid.org>

ADOPTER UNE LOI DE SORTIE PROGRESSIVE ET COMPLÈTE DU NUCLÉAIRE

Contexte

La catastrophe de Fukushima, toujours en cours, nous rappelle cette évidence : le nucléaire est une technologie dangereuse, un accident nucléaire est possible partout, y compris en France, et ses conséquences sont toujours dramatiques et inacceptables pour les populations qui les subissent.

Le cas de la France est unique au monde : 75% de l'électricité est d'origine nucléaire. Ce choix rend notre pays particulièrement exposé au risque d'accident nucléaire.

Il va de pair avec une production importante de déchets dangereux pendant plusieurs centaines de milliers d'années et dont on ne sait aujourd'hui que faire.

Le débat sur cette énergie est alimenté par des contre-vérités martelées par les gouvernement successifs soucieux de ne pas remettre en cause son hégémonie.

Le nucléaire constitue aujourd'hui un frein à la transition énergétique.

d'être négligeable. Le développement du nucléaire a engendré un développement du chauffage électrique qui rend le réseau très vulnérable au froid. Résultat : en Europe, la moitié des pointes électriques d'hiver liées au froid est désormais située en France. Notre pays assure cette demande électrique par des importations d'électricité et par des centrales thermiques fonctionnant au charbon, au fioul lourd et au gaz ce qui aggrave le bilan carbone du système. Ainsi, actuellement, la France importe plus d'électricité en provenance de l'Allemagne que l'inverse².

Par ailleurs, l'énergie nucléaire ne représente que 2,5% de la consommation finale d'énergie dans le monde et ne concerne en rien certains secteurs ou pratiques très émetteurs en CO₂ (transport, industrie, déforestation, etc.).

Les autres gaz à effet de serre (N₂O, CH₄, gaz fluorés) proviennent de secteurs d'activités pour lesquels le nucléaire n'est pas approprié (comme l'agriculture). Au total, le nucléaire est hors jeu pour 75% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Le nucléaire, loin d'être un moyen efficace pour lutter contre le changement climatique³, constitue aujourd'hui un frein à la transition énergétique.

Le nucléaire permettrait à la France d'être indépendante sur le plan énergétique et de s'affranchir de la tutelle des pays pétroliers



Non seulement nous ne consommons pas moins de pétrole que dans les années 70 mais pas moins non plus que nos voisins européens qui n'ont pas fait le choix de cette technologie.

Au final, à notre dépendance envers les pays producteurs de pétrole s'est ajoutée une dépendance envers ceux qui produisent de l'uranium. Notre indépendance énergétique est passée de 26% au moment du lancement du programme électro-nucléaire à 8,9% aujourd'hui¹.

Le nucléaire serait LA solution pour lutter contre le changement climatique



Si le nucléaire émet peu de CO₂ lors du fonctionnement des réacteurs, son impact sur le climat est loin



Le nucléaire serait un gros pourvoyeur d'emploi

Le développement des énergies renouvelables est beaucoup plus intense en termes d'emplois créés : si on compare le contenu en emplois d'un kWh d'origine nucléaire et d'un kWh d'origine renouvelable, ce dernier est huit fois plus intense en emplois que le premier⁴.

Tout candidat à l'élection doit prendre conscience de sa responsabilité quant au maintien ou au renoncement à cette option énergétique et aux risques qui y sont liés.

¹ Global Chance, *En finir avec le nucléaire, pourquoi et comment*, Benjamin Dessus, Bernard Laponche, octobre 2011 éditions Seuil

² Bilan de RTE 2010 : http://www.rte-france.com/uploads/Mediatheque_docs/Presentation_RTE/Rapport_activite/2010/RA_RTE_2010_RA_web.pdf

³ Pour plus d'informations, voir *Face à la menace climatique, l'illusion du nucléaire*, RAC-F, APE, Amis de la Terre, FNE, Greenpeace, Réseau Sortir du Nucléaire, WWF : <http://www.rac-f.org/Face-a-la-menace-climatique-l.html>

⁴ PWC, *Le poids socio-économique de l'électronucléaire en France*, Etude pour AREVA, mai 2011 et J. Blazejczak, F.G. Braun, D. Edler et W.-P. Schill, Economic Opportunities and Structural Effects of Sustainable Energy Supply, DIW Economic Bulletin 1.2011, http://www.diw.de/documents/publikationen/73/diw_01.c.375860.

Propositions

Une loi de sortie du nucléaire devra être adoptée dans les plus brefs délais et inclure les éléments suivants :

} Un engagement de sortie du nucléaire, sans renvoi à une concertation ou à un référendum après les élections

Le programme électoral de François Mitterrand en 1981 prévoyait de limiter le programme nucléaire aux centrales en construction, en attendant que le pays puisse se prononcer par référendum. Ce référendum n'a jamais vu le jour et 16 réacteurs ont été lancés sous les deux mandats de François Mitterrand. Pour être démocratique, c'est précisément au moment des élections que le choix sur la poursuite ou la sortie du nucléaire doit être présenté aux électeurs.

} L'arrêt définitif du programme EPR en France et de tout nouveau projet de réacteur nucléaire

- > **L'arrêt du chantier de l'EPR de Flamanville** : sa mise en service relancerait le nucléaire pour les 60 prochaines années en France.
- > **L'abandon du projet de l'EPR de Penly**

EPR : les raisons de l'abandon

- Un réacteur nucléaire de 3ème génération comme l'EPR coûte plus de 6 milliards d'euros avec un temps de construction proche de 10 ans. Cet investissement massif mobilise le capital nécessaire au développement d'autres technologies plus efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre avec des temps de déploiement plus courts.

- L'EPR, qui se veut le réacteur contenant le plus de combustible et le combustible le plus chaud, sera aussi l'un des plus dangereux au monde.

- En principe conçu pour tenir compte des accidents de Three Mile Island et de Tchernobyl, il n'intègre pas les leçons de l'accident de Fukushima et des attentats du 11 septembre 2001⁵.

} Un plan prévisionnel de fermeture progressive des centrales nucléaires

Les installations à fermer en priorité seront déterminées sur la base d'une analyse multirisque prenant en compte, entre autres, l'âge des réacteurs (fermeture au-delà d'une trentaine d'années), la situation (en zone sismique ou inondable), le risque lié à la présence d'autres activités industrielles dangereuses dans le

voisinage immédiat, ainsi que la densité de la population alentour.

} La réorientation des budgets de recherche publique ainsi que des investissements d'EDF vers le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

Une telle décision implique non seulement l'arrêt du programme de 4ème génération Astrid, la réorientation des budgets de R&D de l'Etat qui sont aujourd'hui majoritairement tournés vers le nucléaire mais aussi une intervention de l'Etat en tant qu'actionnaire majoritaire d'EDF pour orienter les investissements de l'entreprise. Aujourd'hui, EDF investit pour développer l'électricité nucléaire au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, au détriment du financement de la transition énergétique.



Le chantier de l'EPR de Finlande

} L'arrêt des exportations de réacteurs et d'usines nucléaires à l'étranger

} L'abandon de la stratégie de retraitement des combustibles irradiés et du recours au plutonium dans le combustible Mox

Sous couvert de recyclage, la France mène seule le choix de la séparation du plutonium. Cela accroît le risque de prolifération et engendre une multiplication des transports de matières radioactives. Le retraitement a aussi un fort impact environnemental (rejets radioactifs significatifs en mer et dans l'atmosphère). Surtout, le retraitement n'est pas synonyme de recyclage car de nouveaux déchets sont créés au cours du processus.

} L'abandon des projets de stockage en grande profondeur, assorti d'une réflexion sur le sort des déchets nucléaires intégrant toutes les composantes et les acteurs de la collectivité

⁵ Pour plus d'informations, voir le rapport du Pr. Hirsch commandité par Greenpeace sur : http://www.greenpeace.org/france/PageFiles/2665/0/EPR_Report_Greenpeace.fr.pdf

METTRE LES COLLECTIVITÉS AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Contexte

Pour assurer une transition énergétique fondée sur la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables, il sera nécessaire de redéfinir un cadre politique, juridique et économique dans lequel l'ensemble des composantes du pays pourra se mobiliser, aux côtés et non sous la coupe de l'administration centrale. Les gisements sur lesquels repose la transition énergétique sont présents au cœur même de chaque partie du territoire. Ils constituent des richesses locales sur lesquelles doit être fondé un nouveau projet de développement contribuant à la nécessaire relocalisation de l'économie. Les lois Grenelle et la loi de réforme des collectivités territoriales ont amorcé quelques évolutions répondant à ces exigences, mais il faut réécrire la partition de chaque acteur pour qu'un mouvement cohérent les engage ensemble dans la transition énergétique voulue par tous.

C'est à l'échelle du bassin de vie qu'il est pertinent d'agir

des compétences « climat-énergie ». Trois réformes doivent être menées à bien pour que ce niveau territorial joue pleinement son rôle en matière de politique « climat-énergie », moteur principal de la transition énergétique :

> Formalisation du bassin de vie

En milieu urbain, le bassin de vie correspond à la communauté urbaine ou la communauté d'agglomération. Son périmètre mériterait d'être agrandi afin de comprendre les communautés de communes périurbaines qui se sont créées « contre » ces agglomérations. Cela permettrait de passer à une véritable logique de coopération. Il faut donc une vraie révision de la carte intercommunale. En milieu rural, le bassin de vie correspond souvent à l'échelle du pays, beaucoup de communautés de communes étant trop petites pour constituer un niveau de coopération intéressant.

Propositions

Renforcer la gouvernance des territoires

Actuellement, les différentes compétences ayant trait à la lutte contre le changement climatique (énergie, transports, urbanisme, habitat...) sont éclatées entre les différents étages du « millefeuille territorial ». Cela empêche la mise en oeuvre de politiques cohérentes à l'échelle territoriale adaptée.

La loi POPE (2005) et les deux lois Grenelle ont mis en évidence l'exigence de deux niveaux fondamentaux de gouvernance « climat-énergie » : **le bassin de vie** et **la région** qu'il convient d'organiser au plus vite pour atteindre les objectifs annoncés.

Le « bassin de vie »

Le bassin de vie est le niveau auquel se joue la majorité des activités des habitants et duquel dépendent les biens et les services essentiels à la vie quotidienne, la conception, l'entretien, l'évolution du cadre de vie, etc. Or les intercommunalités rurales ou urbaines (communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes) sont rarement à l'échelle du bassin de vie et ne rassemblent pas systématiquement l'ensemble



> Des fonctions « climat-énergie » au profit du bassin de vie

C'est à l'échelle du bassin de vie qu'il est pertinent de mesurer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, d'analyser les gisements d'économie d'énergie et les potentiels de développement des énergies renouvelables, de mobiliser les acteurs et d'apporter les mesures adéquates. Il est donc nécessaire de clarifier l'articulation des compétences des différents niveaux de collectivités et de les réorganiser en créant un bloc de compétences « climat-énergie » au bénéfice des bassins de vie.

Ce bloc regrouperait notamment les compétences urbanisme, environnement, aménagement, équipement, transport collectifs et modes actifs (marche, vélo, etc.)...

> Doter les bassins de vie de moyens financiers et humains pour assurer ces fonctions

Les bassins de vie devront être soutenus :

- directement et sur une base annuelle via les fonds de dotation
- indirectement via un renforcement des synergies et de l'expertise des organismes publics de conseil et d'études qui leur viennent en appui : Agences Locales de l'Energie, CAUE, Agences d'Urbanisme, Etablissements Publics Fonciers...

La région

Les régions ou groupements de régions sont des acteurs essentiels de la transition énergétique. Leurs compétences (aménagement du territoire, développement économique, transport ferroviaire, universités et recherche, formation, etc.) les désignent comme les partenaires majeurs de l'Etat pour la déclinaison territoriale de la politique climat-énergie. Mais, pour qu'elles puissent agir en pleine responsabilité, deux dispositions sont à réformer.

> Transférer l'entière responsabilité de l'élaboration des SRCAE à la région

Le partage de la responsabilité entre l'Etat et les régions pour l'élaboration des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) conduit à certaines dérives allant à l'encontre des intérêts régionaux. La région doit donc être seule responsable du SRCAE. Ce dernier, élaboré en concertation avec l'Etat et les principaux acteurs du territoire, devra avoir une large dimension d'orientation politique (climat, énergie, pollutions, biodiversité,...).

> Assurer la cohérence des opérations de production d'énergie avec les politiques régionales

Les opérations importantes de production d'énergie, fossile ou renouvelable, doivent prendre place dans les SRCAE. Les conditions de cohérence avec les politiques régionales doivent figurer dans leurs cahiers des charges. Dans le cas d'un appel d'offre national, l'Etat ou l'organisme national compétent associera à toutes les phases du processus de conception et de réalisation les régions volontaires pour participer.

} Rétablir l'autorité des collectivités sur la gestion des réseaux de distribution du gaz et de l'électricité

Le gaz et l'électricité constituent près des deux tiers de l'énergie consommée en France. Les entreprises chargées de gérer les réseaux de distribution de gaz et d'électricité ont des positions dominantes dans l'ensemble du secteur de l'énergie. Ce monopole prive les communes ou leurs syndicats, propriétaires et autorités

concedantes de ces réseaux, de relations directes avec leurs administrés sur ces questions essentielles. De plus, les collectivités rencontrent les plus grandes difficultés pour obtenir de leurs concessionnaires les informations nécessaires à l'établissement et au suivi de leurs propres politiques de l'énergie. Les choix prioritaires de EDF et GDF sont d'ordre financier. Ils sont dictés par des questions de rentabilité, bien avant toute considération de services locaux.

Une décentralisation de la gestion des réseaux de distribution de gaz et d'électricité est nécessaire. Il convient donc de supprimer le monopole de gestion des réseaux de distribution de gaz et d'électricité confié à GDF-Suez/GRDF et EDF/ERDF. Ces services publics doivent entrer dans le cadre légal commun appliqué à la fourniture d'eau ou de chaleur, à l'enlèvement des déchets, etc.

} Placer la démocratie au cœur de la transition énergétique

> Par l'obligation pour chaque organisme (collectivités, entreprises et administrations) de se doter d'un tableau de bord climat-énergie

Il s'agit de renforcer l'obligation d'inventaire des émissions de GES et d'élaboration de PCET issues de la loi Grenelle II. En lien avec toutes les parties prenantes, chaque organisme devra :

- établir un état des lieux précis (consommations énergétiques, émissions de GES) pour chaque élément de son patrimoine ;
- établir un état des lieux territorial sur chaque bassin de vie ;
- mettre en place un plan d'action climat-énergie accompagné d'un volet d'animation territoriale pour les collectivités (y compris pour les territoires ruraux) ;
- assurer le suivi et l'évaluation de ces plans d'actions via la publication et la mise à jour d'un tableau de bord.

> Par la mise en place d'un Observatoire Régional de la Transition Energétique

Cet observatoire, placé sous l'autorité du Conseil Régional et réunissant les acteurs concernés (à l'image du Grenelle), aura pour objectifs de réunir toutes les données nécessaires à la conduite d'une politique de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (en y incluant le rôle de l'aménagement du territoire et l'urbanisme) et de situer en permanence la région au sein des évolutions nationales, européennes et mondiales.

4 INSTAURER UNE OBLIGATION DE RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS EXISTANTS

Contexte

Les bâtiments représentent 20% des émissions de GES¹ et 44% de la consommation d'énergie finale en France². La consommation moyenne des logements existants est de 250 kWh³/m²/an, dont 70% sont liés aux besoins de chauffage. Le taux de renouvellement du parc ancien de logements est très faible (1% par an environ). C'est pourquoi l'essentiel des efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur doit se concentrer sur le bâti ancien.

Le renouvellement du parc étant très faible, il faut agir sur les rénovations

Le Grenelle de l'environnement a posé l'objectif d'une réduction d'au moins 38% des consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'ici à 2020. Et

prévu de rénover à cette fin 400 000 logements par an à compter de 2013. Mais il n'a pas fixé de seuil à atteindre dans le cadre de cette rénovation. En outre, l'Etat s'est engagé à réaliser une étude concernant « les possibilités de mettre en œuvre à terme des obligations de travaux de rénovation ». Plus de deux ans après la publication de la loi Grenelle 1, cette étude n'a toujours pas vu le jour...

Les mécanismes incitatifs existants (taux de TVA réduit, éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt...) ne suffiront pas à rénover l'ensemble du parc. Il est de plus important que la rénovation des bâtiments ne soit pas faite de façon partielle et/ou peu ambitieuse afin de ne pas « tuer le gisement » d'économies d'énergie.

C'est pourquoi, une obligation de rénovation exigeante des bâtiments existants (résidentiels et tertiaires), assortie d'une véritable programmation dans le temps, doit être mise en place. Une telle mesure devra être accompagnée d'un programme ambitieux de formation des professionnels du bâtiment (artisans du BTP, ingé-

nierie, architectes...) afin de contribuer réellement à la structuration et au renforcement des filières professionnelles de rénovation énergétique du patrimoine bâti. Elle débouchera ainsi sur la création d'emplois non délocalisables. L'obligation de rénovation est une mesure de première importance, mais sa mise en œuvre est complexe. Elle devra, conformément à la loi, faire l'objet d'une étude.

Propositions

Instaurer une obligation de rénovation pour le parc de bâtiments existants afin :

- d'atteindre un seuil de 80 kWh³/m²/an pour les bâtiments à usage d'habitation (modulé selon la zone climatique et l'altitude).
- de réduire la consommation en énergie primaire du parc tertiaire public et privé de 40% par rapport à la consommation de référence d'ici à 2020 en rénovant en priorité les bâtiments les plus consommateurs.

> Pour le tertiaire public et privé

La loi Grenelle 1 fixe comme objectif de réduire d'au moins 40% les consommations d'énergie et d'au moins 50% les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de l'État et de ses établissements publics d'ici à 2020.

Les collectivités sont engagées à faire de même sur leurs propres bâtiments.

La loi Grenelle 2 prévoit que « des travaux d'amélioration de la performance énergétique sont réalisés dans les bâtiments existants à usage tertiaire ou dans lesquels s'exerce une activité de service public dans un délai de huit ans à compter du 1er janvier 2012 ».

Il faut veiller à ce que cette obligation soit assortie d'un niveau minimal de performance énergétique de

manière à ne pas effectuer des rénovations partielles qui rendraient difficile l'amélioration de la performance énergétique par la suite. On devra commencer par la



La précarité énergétique concerne entre 4 et 5 millions de Français

¹ CITEPA : <http://whhttp://www.citepa.org/publications/Inventaires.htm>

² CGDD, Bilan énergétique pour la France pour 2010, Références, Juin 2011.

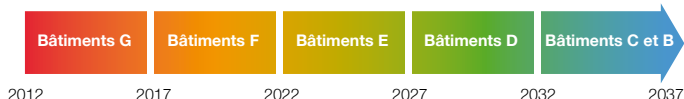
³ EP : énergie primaire

tranche la plus consommatrice d'énergie en procédant de la manière suivante :



> Pour le logement

La programmation de ce chantier se fera également en priorité sur les bâtiments les plus consommateurs d'énergie :



Concernant le logement social : La loi Grenelle 1 prévoit déjà la rénovation d'ici à 2020 de 800 000 logements sociaux (soit 18% des logements sociaux) dont la consommation d'énergie est supérieure à 230 kWhep/m²/an, afin de la réduire à 150 kWhep/m²/an. Il est nécessaire d'abaisser ce seuil à 80 kWhep/m²/an et d'étendre l'obligation à l'ensemble du parc social.

En matière de copropriétés : les mécanismes d'incitation actuels sont mal adaptés aux logements collectifs privés qui représentent un quart du parc total. Il faut donc lever les obstacles (réforme de la gouvernance⁵, assouplissement des critères relatifs à l'isolation par l'extérieur des bâtiments classés, mobilisation de l'éco-PTZ par le syndicat de copropriétaires) et créer de nouveaux outils techniques et financiers (obligation de mettre en œuvre un plan de travaux pluriannuel, création d'un fonds travaux⁶ abondé annuellement par les copropriétaires et servant de provision aux travaux importants, etc.).

} Mettre en place de nouveaux modes de financements et adapter les outils existants

> Réforme du dispositif « Certificats d'Economie d'Energie » (CEE)

Via les CEE, les fournisseurs d'énergie doivent réaliser ou faire réaliser chez leurs clients des économies d'énergie. Ils peuvent, à l'heure actuelle, le faire sur la base d'opérations standardisées identifiées (changement de chaudière, etc.) ou via une opération de rénovation lourde. Cette dernière option est très peu utilisée, alors qu'elle est la seule qui permette d'atteindre un seuil pertinent de performance énergétique des logements rénovés. Il s'agit donc de fixer un pourcentage minimal,

qui augmentera progressivement, de réalisation des CEE via la fiche « rénovation lourde », elle-même assortie d'une obligation de résultat à 80 kWhep/m²/an.

> Logement social : renforcement des dispositifs existants

- Inscription de l'obligation de rénovation énergétique dans la convention liant le bailleur social et l'État, au titre des « travaux d'amélioration qui incombent aux bailleurs » ;
- Contribution du locataire pour le partage des économies de charge suite à la réalisation des travaux de rénovation énergétique⁷ ;
- Maintien de l'éco-prêt logement social et renforcement au niveau des objectifs de performance énergétique visés (80 et non 150 kWhep/m²/an comme prévu actuellement).

> Copropriétés : réforme de l'éco-prêt à taux zéro

En permettant que celui-ci soit accessible à la copropriété (prêt collectif) à l'échelle de l'immeuble et non d'un seul propriétaire.

> Des dispositifs de financements innovants pour le logement privé

Pour que cette mesure ne pèse pas sur le budget des ménages, il sera nécessaire de créer dans chaque région une société de tiers-investissement mêlant capitaux publics des collectivités et privés d'institutions de financement, qui financera l'intégralité ou une partie des opérations de rénovation des logements privés. Les économies d'énergie obtenues suite aux travaux constitueront la principale source du « loyer » qui rémunérera le tiers-investisseur. Étant donné l'ampleur du chantier et la longue durée des contrats (amortis sur 20 ou 25 ans), ces structures nécessiteront des garanties publiques. Un fonds de garantie permettra de sécuriser l'intervention de l'opérateur et de couvrir le risque « d'impayés de loyers de tiers investissement »⁸. Enfin, la durée des contrats nécessite de créer un dispositif de prêt attaché au bien et non à la personne/structure.

} S'assurer du respect et de la qualité de la rénovation

Pour s'assurer de la qualité des travaux de rénovation, un travail important sur la formation et la qualification devra être mené. Afin de veiller à l'application de l'obligation de rénovation, des contrôles seront nécessaires, lors des cessions par exemple ainsi que la fixation d'une amende en cas de non respect de la réglementation.

⁴ Classes DPE

⁵ Voir les propositions de l'Association des Responsables de Copropriétés à ce sujet

⁶ Ce type de fonds travaux existe notamment au Québec ou aux Pays-Bas

⁷ Cette possibilité est détaillée dans l'article L. 442-3 II du code de la construction et de l'habitation.

⁸ Il sera abondé par les collectivités locales et les banques, qui se rémunéreront via le contrat liant l'opérateur à ses clients et un faible pourcentage du montant total

S'ENGAGER SUR UN SCHÉMA D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT SOBRE EN CARBONE ET EN ÉNERGIE

Contexte

Le secteur des transports représente le premier poste émetteur de gaz à effet de serre en France (27%)¹. Le trafic routier ne cesse d'augmenter depuis plusieurs décennies²! Parmi tous les modes de transport, la route accapare 94% de la consommation d'énergie du secteur des transports³.

Le Grenelle de l'environnement a posé pour objectif de réduire de 20% les rejets de GES du secteur des transports d'ici à 2020 (pour revenir au niveau d'émissions de 1990)⁴. Concernant le transport de marchandises, la loi Grenelle 1 prévoit de faire évoluer la part modale du non-routier et du non aérien de 14% (chiffre de 2006) à 25% à l'échéance 2022. Malheureusement, depuis 2006, loin d'augmenter, la part du ferroviaire et du fluvial a diminué pour ne représenter que 11% en 2010⁵ ! L'ensemble du système transport doit être réformé, à commencer par son support : les infrastructures.

En effet, les infrastructures décidées aujourd'hui déterminent largement les trafics de demain. La durée de vie d'une route est estimée au minimum à 50 ans. Toute infrastructure routière ou aéroportuaire induit du trafic supplémentaire ce qui, au final et sur la durée, génère d'importants rejets de gaz à effet de serre.

Le Grenelle a acté l'élaboration d'un schéma national des infrastructures de transport (SNIT) censé proposer une véritable rupture. Cependant, l'avant projet de ce SNIT affiche plus de 1 000 km de routes, ce qui constitue un véritable programme de relance autoroutière/routière en France. Il retient également le projet d'un nouvel aéroport à Notre Dame des Landes. Ces choix contredisent les objectifs fixés par la France. Il importe donc de réviser en profondeur ce schéma national des infrastructures de transport.

Propositions

Adopter un schéma national d'infrastructures de transport sobre en carbone et en énergie reposant sur :

} L'abandon des projets routiers/autoroutiers et aéroportuaires

Au delà de leur impact écologique, les projets routiers et aéroportuaires du SNIT sont coûteux⁶ et inutiles⁷, alors même qu'il existe des alternatives dans la plupart des cas. Ils doivent donc être abandonnés.

} La création d'un réseau national Intercités s'appuyant, en priorité, sur le réseau existant

Le réseau TGV s'étend peu à peu mais il bénéficie surtout à l'Île-de-France et aux métropoles de province. La concentration du trafic ferroviaire sur un petit nombre d'itinéraires souvent surchargés laisse de côté toute une partie du territoire, mal desservie par des lignes peu fréquentées et dont souvent l'état se dégrade. Il est nécessaire de repenser l'évolution du réseau ferré, de le moderniser et de l'étoffer, car TGV et TER ne répondent pas, de loin, à tous les besoins des voyageurs. Ce réseau Intercités serait le chaînon manquant entre les réseaux TGV et TER, susceptible à la fois de les renforcer en les alimentant et de faciliter les relations interurbaines grâce à un maillage général du territoire, par opposition aux logiques TGV (centrage sur les liaisons intermétropoles et passage par Paris) et TER (centrage sur les grandes villes régionales).



Intercités : un réseau à étendre

¹ Chiffres 2009, *Substances relatives à l'accroissement de l'effet de serre*, CITEPA, mai 2011 <http://www.rac-f.org/Etude-CITEPA-sur-les-emissions-de.html>

² +688% entre 1960 et 2009 : http://www.citepa.org/emissions/nationale/Ges/ges_co2.htm

³ Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 1990-2009 : citepa.org

⁴ Loi Grenelle 1

⁵ Compte des transports 2010 : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/References/2011/Comptes_transport/References%20rapport%20int%C3%A9gral%20CCTN%202010.pdf

⁶ 1 km d'autoroute = 6,2 millions d'euros. Source SETRA.

⁷ La France est déjà largement en surcapacité autoroutière par rapport à la moyenne européenne (41% de métrage d'autoroutes en plus par habitant).

Ce réseau Intercités concernerait à la fois le transport de voyageurs et de marchandises. Il permettrait d'assurer des liaisons directes entre les grandes agglomérations françaises de plusieurs centaines de milliers d'habitants, d'irriguer la totalité des aires urbaines de plus de 100 000 habitants et la quasi-totalité des chefs-lieux de départements. Enfin, de desservir au passage la majorité des petites villes. La quasi-totalité de la population française se trouverait à moins de 50 km d'une gare, située sur une ou plusieurs liaisons interrégionales ou internationales (le réseau serait composé de 19 000 km de lignes structurantes, dont 7 600 km seraient à moderniser et 1500 à rouvrir)⁸.

Ce réseau Intercités s'appuie en priorité sur la valorisation du réseau classique existant. Même si, pour l'essentiel⁹, les nouvelles LGV actées lors du Grenelle de l'environnement¹⁰ sont justifiées, elles ne doivent pas se réaliser au détriment du réseau existant, l'amélioration de ce dernier pouvant s'avérer tout aussi efficace, avec un coût financier et environnemental moins important.

> **Concernant le transport de marchandises**, il est impératif de sauver le fret ferroviaire qui, entre 2000 et 2010, a été divisé par deux en France pendant qu'il augmentait de 50% en Allemagne¹¹. Ce déclin se poursuit. L'actuel plan Fret SNCF prévoit l'abandon de 60% de l'activité wagons isolés (maillon essentiel pour assurer le fret ferroviaire à longue distance), au mépris des objectifs de transfert modal. Du fait du report sur le transport routier et les poids lourds, c'est 300 000 tonnes éqCO₂/an¹² supplémentaires qui seront rejetées. Pour relancer le fret ferroviaire, il faut améliorer la qualité du réseau ferré et développer un réseau dynamique d'opérateurs ferroviaires de proximité. De plus, l'aide au transport combiné et à la création des plates-formes multimodales doit être renforcée de manière significative.

> **Concernant le transport de personnes**, l'intermodalité devra être favorisée par la mise en place de pôles d'échanges multimodaux performants permettant les déplacements des personnes dans les

meilleures conditions en tout lieu du territoire. La combinaison gagnante des transports collectifs urbains, interurbains et des modes actifs (marche et vélo) doit être un objectif majeur de la politique transport à venir. Des solutions de stationnements sécurisés des vélos dans ces sites sont indispensables.

} La mise en place de moyens financiers adéquats et cohérents

Pour asseoir une politique de transport sobre en carbone et en énergie, il est capital de :

> Faire payer aux transports leurs coûts complets.

Cela passe par la mise en place de mesures fiscales telles que la contribution climat énergie et l'éco-redevance km poids lourds ainsi que par la suppression des aides publiques privilégiant le secteur routier et aéroportuaire¹³.

> **Supprimer toutes les exonérations de taxe et autres avantages fiscaux** dont bénéficient le transport routier et aérien (comme l'exemption de taxe pour le kérosène qui représente 3,5 milliards d'euros par an¹⁴).

> **Favoriser les modes de transports alternatifs à la route et à l'aérien.** Une fiscalité favorisant la pratique du vélo doit être mise en place via l'indemnisation des frais pour les trajets domicile-travail réalisés à vélo comme cela se fait déjà en Belgique et aux Pays Bas¹⁵. A l'inverse, la faculté pour le contribuable de déduire de ses revenus les frais réels kilométriques de ses déplacements journaliers en automobile doit être revue.

> **Doter l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) des moyens nécessaires** pour financer les alternatives à la route et à l'aérien en lui affectant une partie du produit de la contribution climat énergie ou d'autres taxes spécifiques sur le transport routier et aérien.

> **Augmenter le financement de la régénération du réseau ferroviaire et des transports en commun en site propre (TCSP)¹⁶**: les engagements financiers annoncés dans le cadre du Grenelle sont insuffisants .

⁸ Pour plus d'informations, voir Fnaut – infos n°180, décembre 2009, accessible sur <http://www.fnaut.asso.fr>

⁹ A l'exception de Poitiers-Limoges et de Paris-Le Havre

¹⁰ Le Grenelle de l'environnement a acté la réalisation de 2 000 kilomètres de lignes ferroviaires nouvelles à grande vitesse d'ici à 2020

¹¹ <http://www.senat.fr/rap/r10-055/r10-0551.html#fn6>

¹² Etude de septembre 2009 du Cabinet « Carbone 4 »

¹³ Sur 870 millions d'euros consacrés dans le plan de relance aux infrastructures de transports, 400 M€ étaient destinés aux infrastructures routières, 300 M€ aux infrastructures ferroviaires et 170 M€ aux infrastructures fluviales et portuaires.

¹⁴ « Prélèvements obligatoires 2007-2012 : un quinquennat d'incohérences et d'injustices » <http://www.senat.fr/notice-rapport/2011/r11-064-notice.html>

¹⁵ L'économie du vélo, synthèse, 36 pages, Inddigo / Altermodal, publié par Atout France, juillet 2009

¹⁶ Concernant la régénération du réseau ferroviaire, voir rapport de l'Ecole polytechnique de Lausanne « audit sur l'état du réseau ferré national français », septembre 2005, disponible sur : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_Rivier.pdf. Pour ce qui concerne les TCSP, l'Etat s'est engagé à déployer 2,5 milliards d'euros d'ici à 2020 pour investir dans 1 500 km de TCSP supplémentaires, alors que le GART a estimé les besoins à 4 milliards d'euros.

DÉVELOPPER UN MODÈLE AGRICOLE MOINS ÉMETTEUR DE GES

Contexte

Dans le scénario négaWatt, 40% des énergies renouvelables produites en 2050 proviennent de la biomasse. Le secteur agricole doit donc, après avoir satisfait en priorité les besoins alimentaires, permettre de répondre aux besoins en énergie et en matériaux de la population, tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

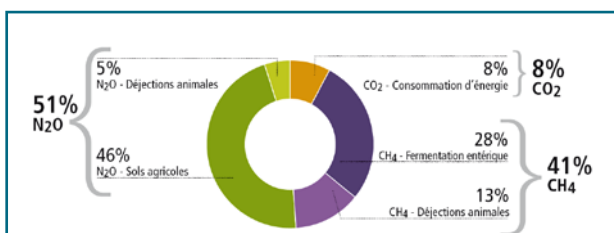


Figure 11 : part des activités dans les émissions agricoles en France en 2008
Source : CITEPA, 2009.

En France, les émissions directes de GES émises sur les exploitations agricoles représentent plus de 20% des émissions nationales. Les émissions indirectes (fabrication des intrants, industries de transformation, transports, etc.) sont comptabilisées dans d'autres secteurs. L'agriculture est donc un secteur émetteur important, notamment via ses émissions non énergétiques (protoxyde d'azote - N₂O et méthane - CH₄).

Le défi consiste donc à développer un modèle agricole moins émetteur de GES, moins consommateur d'intrants et capable d'exploiter au mieux le potentiel de production des territoires pour satisfaire l'ensemble des besoins (alimentaires, énergétiques et matériaux).

Pour atteindre ces objectifs, des pistes se dégagent déjà¹:

- Interroger la demande car 80% des terres agricoles² sont consacrées à l'alimentation animale pour la production de viande et de lait. Notre modèle d'alimentation carné, non généralisable, n'apparaît donc plus soutenable au regard des nouveaux enjeux ;
- Promouvoir les pratiques expérimentées de production intégrée et biologique, d'associations culturales et d'agroforesterie qui permettent une réduction très significative des consommations d'engrais et de pesticides pour un niveau de production équivalent à celui de l'agriculture conventionnelle ;

¹ Voir Afterres2050 sur www.solagro.org pour une plus ample analyse.

² Hors surfaces consacrées aux cultures d'exportation.

³ La relance des légumineuses dans le cadre d'un plan protéine : quels bénéfices environnementaux ? CGDD - Études & documents n°15 Déc. 2009.

⁴ La France est le 1er importateur mondial de soja (graines et tourteaux en provenance du Brésil et des USA), ne produisant que 26% de ses besoins en tourteaux pour l'alimentation animale.

- Limiter la vocation exportatrice de l'agriculture française aux volets qui ne déstabilisent pas d'autres agricultures du monde.

Propositions

Deux priorités d'actions concrètes sont développées ici :

Maîtriser les émissions de N₂O en diminuant l'utilisation d'engrais azotés

Réduire l'utilisation d'engrais azotés est une démarche « gagnant-gagnant » qui encouragera des pratiques alternatives et offrira de véritables co-bénéfices environnementaux³ :

- Diversifier les assolements et rotations pour favoriser la biodiversité, la résistance aux bioagresseurs et la résilience aux changements climatiques.
- Relocaliser la production de protéines pour améliorer l'autonomie alimentaire des élevages⁴, réduire la déforestation amazonienne due à la culture de soja et garantir des filières françaises sans OGM.
- Réduire la pollution des eaux par les nitrates et les émissions de CO₂ dues à la fabrication des engrais minéraux.

Pour cela, une double approche est nécessaire :

Jouer sur la demande en taxant la consommation d'engrais azotés minéraux pour réduire leur utilisation (au prorata de la quantité de N₂O générée, selon la méthode standard des inventaires du GIEC) (Cf. Fiche Contribution Climat Energie) ;

Développer et soutenir les cultures de légumineuses au niveau européen et national :

> Réforme de la Politique Agricole Commune

La PAC doit être réformée pour 2014-2020 et sera négociée entre le Conseil et le Parlement européen jusque début 2013. Bien que le projet de la future PAC ne soit pas encore finalisé, la Commission européenne a déjà formulé des propositions dont une qui conditionne 30% des aides directes (1er pilier) à des obligations environnementales appelées « composante écologique ». Une des exigences est

d'avoir « au moins 3 cultures différentes sur les terres arables à l'échelle de l'exploitation ».

La France doit aller plus loin et soutenir au moins 4 cultures différentes sur les terres arables dont au moins une légumineuse dans la rotation.

Légumineuse : plante qui capte l'azote de l'air, qui ne nécessite aucune fertilisation azotée pour sa croissance et qui améliore la disponibilité de l'azote dans le sol pour les cultures suivantes.

> Plan protéine national

La France doit aussi mettre en place un accompagnement technique et financier pour encourager le développement des légumineuses à l'échelle nationale (notamment via le 2e pilier de la PAC : programmes nationaux pluriannuels). La relance des légumineuses dans le cadre du Grenelle de l'Environnement n'a pas eu le succès escompté faute de moyens financiers et de structuration des filières. **La France doit donc s'engager à améliorer son « Plan protéines » :**

- En soutenant la recherche agronomique pour améliorer les rendements et les résistances ;
- En encourageant la formation et l'accompagnement des agriculteurs dans le pilotage et la culture des légumineuses.
- En pérennisant le soutien financier déjà existant en faveur de la culture de légumineuses ;
- En expérimentant des « Plans légumineuses territoriaux » qui créeront des synergies entre filières (culture/élevage) en fixant des objectifs de résultats territoriaux sur la base de contrats d'approvisionnement locaux.

} La méthanisation agricole : produire de l'énergie et réduire les émissions de CH₄

La méthanisation, en plus de réduire le CH₄ émis par les déjections animales et de produire de l'énergie renouvelable, est un outil pertinent qui permet de mieux exploiter la valeur agronomique des déjections d'élevages et des matières végétales.

Pour se développer, cette filière a besoin d'un cadre juridique et économique favorable, avec des tarifs d'achat adaptés (électricité ou biométhane), ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. De plus, les tarifs actuels, modulés par un jeu de primes, ne tiennent pas suffisamment compte des externalités liées à chaque matière méthanisable.

La France doit mettre en place un système de primes



Diminuer l'utilisation d'engrais

qui valorise les matières premières et les pratiques ayant des externalités sociales et environnementales positives, comme par exemple :

- Utilisation de déjections d'élevage (lisier et fumier), pour limiter les émissions de CH₄ lors du stockage, tout en améliorant leur valeur fertilisante
- Utilisation de cultures intermédiaires (couvert présent pendant la période d'interculture) qui permettent de fixer les reliquats d'azote après la culture principale (quantité d'azote minéral disponible dans le sol), de maintenir un couvert végétal pour limiter l'érosion et accroître la vie biologique des sols. Cette seule mesure représente un puissant levier pour orienter l'agriculture vers plus de durabilité ;
- Utilisation des résidus de culture⁶, la prime étant conditionnée à la mise en place de cultures intermédiaires (méthanisées ou non) et de techniques culturales simplifiées, pour compenser les exportations de matière organique ;
- Utilisation d'herbe de fauche pour apporter un revenu complémentaire aux élevages bovins et ovins durement frappés par la crise, et éviter de convertir les prairies en terres arables, ce qui entraîne un déstockage de carbone et une perte de biodiversité ;

Pour éviter les dérives et provoquer une concurrence avec les cultures à vocation alimentaire (maïs principalement), ces dernières doivent être exclues de toute prime.

Méthanisation agricole

Les unités de méthanisation produisent du biogaz qui est utilisé pour fabriquer de l'électricité et de la chaleur par cogénération, ou épuré pour en faire du biométhane. L'électricité est envoyée dans le réseau public, la chaleur est utilisée pour des usages à proximité lorsqu'il y en a, et le biométhane est injecté dans le réseau de gaz naturel.

⁵ Si l'agriculteur ne met pas en place 2 des mesures de la « composante écologique », il ne recevra que 70% de l'aide qui devait lui revenir.

⁶ Parties des cultures non exportées lors de la récolte et laissées sur place comme les racines, tiges et feuilles de maïs ou les racines et feuilles de betteraves.

PLANIFIER LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE VIE

7

Contexte

En France, les espaces naturels et agricoles perdent actuellement la superficie moyenne d'un département tous les sept ans, alors que sur la période 1992-2003, cette perte était d'un département tous les dix ans. L'artificialisation des sols constitue l'une des conséquences les plus visibles de l'étalement urbain qui est un développement (péri)urbain non maîtrisé, fortement consommateur d'espace et se traduisant principalement par la construction de maisons individuelles isolées. A cela s'ajoutent la spécialisation fonctionnelle (séparation dans l'espace des fonctions de logements, d'emplois et de services) et la ségrégation spatiale (embourgeoisement du centre-ville, périurbanisation des classes moyennes et « ghettoïsation » des classes les plus pauvres).



La maison individuelle : un « idéal » à la vie dure

La combinaison de ces phénomènes est fortement génératrice d'émissions de gaz à effet de serre, en particulier parce qu'elle a pour conséquence d'augmenter la mobilité locale (d'un rayon de 80 à 100 km autour du domicile). Ces évolutions entraînent également une augmentation de la vulnérabilité des territoires aux impacts des changements climatiques : fragilisation de la biodiversité et réduction des espaces agricoles, alors que leur préservation est essentielle pour maintenir une capacité d'adaptation ;

augmentation des risques d'inondation par l'artificialisation des sols, etc.

Au cours des dernières décennies, cet étalement s'est imposé, par défaut, comme modèle de développement. Malgré l'évolution de certaines lois sur l'urbanisme et des documents de planification territoriale, la lutte contre l'étalement urbain, qui figure pourtant au premier rang du discours politique national et local, n'a, globalement, pas porté ses fruits.

Le Grenelle a permis certaines avancées conceptuelles en matière d'urbanisme mais un cadre national cohérent ainsi que des politiques territoriales ambitieuses et efficaces permettant d'endiguer ce phénomène font défaut. A titre d'exemple, le PTZ+ (prêt à taux zéro+), dispositif visant à faciliter l'accès à la propriété, favorise la construction de logements neufs par rapport à l'achat de logements existants, incitant de la sorte à artificialiser plus de terres et à construire plus loin, même dans les zones peu tendues où il n'est pas besoin de construire de nouveaux logements. Il est fondamental de réformer l'ensemble des politiques et mesures ayant un impact sur l'aménagement du territoire, afin qu'elles contribuent à la lutte contre l'étalement urbain – et non l'inverse.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) reste majoritairement élaboré par la commune alors que ce niveau manque à la fois du recul nécessaire et des moyens humains et financiers pour réaliser et mettre en œuvre une politique d'urbanisme capable de répondre aux enjeux du développement durable.

Alors que l'ensemble des acteurs qui travaillent sur la thématique de l'aménagement du territoire (associatifs, urbanistes, économistes, promoteurs, institutionnels, etc.) partage ce constat, les communes sont réticentes à renoncer à leurs prérogatives.

¹ Pour plus d'informations, voir « étalement urbain et changements climatiques : état des lieux et propositions », étude du RAC, juillet 2011, disponible sur : <http://www.rac-f.org/IMG/pdf/Etalement%20urbain%20et%20changements%20climatiques.pdf>

Propositions

} Transférer la compétence de l'élaboration du PLU à l'intercommunalité

Il convient, dans un premier temps, d'inciter financièrement les communes à transférer cette compétence à l'intercommunalité via, par exemple, un « bonus » dans les dotations globales de financement avant de rendre ce transfert obligatoire d'ici 3 à 5 ans.

} Intégrer une véritable stratégie foncière dans le rapport de présentation du PLU

Les politiques d'urbanisme et d'aménagement structurent le territoire sur le long terme. Il est donc fondamental d'avoir une vision prospective de l'évolution du territoire. Pour cela, il est nécessaire de disposer d'un diagnostic foncier qui permette à la collectivité de connaître :

- les terrains disponibles, en particulier dans les zones déjà urbanisées ;
- les zones à enjeux spécifiques (friches industrielles, bâtiments tertiaires obsolètes, etc.) qui peuvent faire l'objet d'une transformation (en logements, par exemple) ;
- le maillage en transports collectifs existants et projetés et en circulations douces (vélo, marche...) ;
- la répartition des services et commerces dans l'espace.



Echangeur routier à Gonesse

Ce diagnostic foncier doit être croisé avec les différents états des lieux et objectifs définis dans le cadre des politiques d'habitat, de transport, de développement commercial, etc. Il servira à élaborer une stratégie foncière qui définira les priorités en termes de construction, de transformation en espaces verts. Cette stratégie doit figurer dans le PLU.

Enfin, l'évaluation environnementale du PLU telle que prévue par la loi Grenelle 2 doit être réalisée correctement et en incluant les impacts en matière de climat, de vulnérabilité aux changements climatiques, de biodiversité, etc.

Il s'agit au final de privilégier, de manière articulée à la politique de déplacements :

- la rénovation des quartiers et villages existants ;
- « L'intensification » urbaine, c'est-à-dire le fait d'utiliser mieux et davantage les espaces urbains existants : possibilité d'accueillir plus de monde dans une grande maison, mixité d'usage, mais également pénalisation des locaux et logements vacants, etc. ;
- L'exploitation des opportunités foncières pour la création d'« infrastructures » vertes : espaces verts, parcs, terrains de jeux, jardins familiaux ou collectifs, agriculture de proximité, etc. ;
- Si nécessaire uniquement et en fonction de la structure urbaine projetée, des projets d'extension urbaine, économes en sol, avec des zones à urbaniser soumises à un seuil de densité minimum.

} Renforcer l'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme et d'aménagement

Ces différentes mesures nécessitent de renforcer les moyens des collectivités. Ce renforcement peut se faire :

- en interne, via le développement de formations à destination des élus et des services, relatives à l'urbanisme et à ses enjeux majeurs (climat, énergie, mobilité, environnement...) ;
- en externe, au sein des structures de conseil et d'accompagnement des collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement (dont les moyens financiers devraient donc être renforcés).

Enfin, les territoires ruraux et les espaces naturels sont d'une importance fondamentale pour la qualité de vie future sur notre planète, sans commune mesure avec l'importance de leur population. L'étalement urbain est aussi – et même surtout – un enjeu dans les petites collectivités en périphérie éloignée des agglomérations. En conséquence, les territoires ruraux doivent disposer de compétences et de moyens d'étude et d'action analogues aux territoires urbains .

² Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), Agences d'Urbanisme et Etablissement Publics Fonciers (EPF)

³ En utilisant l'Agence d'Urbanisme, le CAUE ou l'EPF le plus proche ou en mutualisant des moyens mis en œuvre au niveau départemental ou régional

OBJECTIFS CLIMAT DE LA FRANCE

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Loi de Programmation
et d'Orientation de la
Politique Énergétique

-75%
d'ici à 2050

soit une réduction
de 3% en moyenne
par an

Au rythme de réduction actuel, la France ne sera pas au rendez-vous fixé pour 2050.

Paquet
Energie
Climat

-17%
en 2020 par
rapport à 1990

Pour l'Europe,
cet objectif est de
-20%

Cet objectif européen est clairement insuffisant pour limiter le réchauffement de la planète en deçà de 2° d'ici la fin du siècle selon les recommandations du GIEC (-25% à -40% d'ici à 2020 pour les pays industrialisés), mais également pour atteindre l'objectif que l'UE s'est fixée à l'horizon 2050, (-80% à -95% de ses émissions).

Protocole
de Kyoto

0%

d'augmentation de GES entre
2008-2012, par rapport à 1990.

La France a réduit ses émissions de GES de 9,4% en 2009 par rapport à 1990 .

La crise économique explique en grande partie ce bon résultat. Dans l'industrie manufacturière par exemple, entre 2008 et 2009, les émissions de CO₂ ont été fortement réduites (-10,9%) suite à la baisse de production dans le secteur de la sidérurgie et des minéraux non métalliques pour des raisons économiques .

Mais pour 2010, il est fait état dans le *bilan énergétique de la France* que « la reprise entraîne une plus forte augmentation de la consommation d'énergie de l'industrie (+ 8 %) (..) L'augmentation la plus spectaculaire est celle de la sidérurgie (+ 21 %, après - 28 % en 2009). »

Au total, même si le progrès technique réalisé en France a entraîné une baisse du niveau d'émissions unitaires de CO₂, l'augmentation du niveau de la production et de la consommation a de façon générale compensé les effets de cette baisse.

2. Energies renouvelables

Directive UE
sur l'électricité
renouvelable

21%
en 2010

de part de la consommation
d'électricité produite à partir des
énergies renouvelables.

En 2010, cette part atteignait 14,6%
soit le même niveau qu'en 1997 !

Loi de Programmation
et d'Orientation de la
Politique Énergétique

+50%
en 2010

de production de
chaleur d'origine
renouvelable par
rapport à 2005

En 2010, on constatait seulement
31% d'augmentation.

Paquet Energie
Climat

23%
d'ici à 2020

de part des EnR dans
la consommation
finale d'énergie

En 2010, cette part s'élevait à 12,9%. Selon le
Syndicat des énergies renouvelables, au rythme
actuel, la France ne respectera pas son objectif.

Loi de Programmation
et d'Orientation de la
Politique Énergétique

10%
en 2010

de nos besoins
énergétiques satisfaits
par les sources
d'énergie renouvelables.

En 2010, la part des EnR dans la
consommation d'énergie primaire
était de seulement 8,5%.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

3. Efficacité énergétique

Loi de Programmation
et d'Orientation de la
Politique Énergétique

-2% dès 2015
et **-2,5%** d'ici 2030

de baisse annuelle
de l'intensité
énergétique finale

L'intensité énergétique finale ne baisse actuellement que de 1% par an en moyenne, en 2010 elle n'a même diminué que de 0,1%.

Paquet Energie
Climat

-20%

de consommation
d'énergie primaire de
l'UE d'ici à 2020

D'après la Commission européenne, si aucune mesure supplémentaire n'est engagée, seule la moitié de cet objectif sera atteint.

3. Objectifs sectoriels du Grenelle

Grenelle
« Habitat »

-38%
en 2020

de consommation
d'énergie du parc de
bâtiments anciens.

La rénovation complète de 400 000 logements par an à partir de 2013 doit notamment permettre d'atteindre cet objectif mais d'avril 2009 à décembre 2010 seulement 150 000 logements ont bénéficié de l'ECO-PTZ. Par ailleurs, l'étude sur l'obligation de rénovation inscrite dans la loi Grenelle n'a toujours pas vu le jour.

Grenelle
« Transport »

-20%
en 2020

de gaz à effet de serre
afin de revenir au
niveau de 1990

Les émissions du secteur des transports ont augmenté de 9% entre 1990 et 2009 et le transport routier représente toujours le 1er secteur émetteur en France avec 26% des émissions totales.

Grenelle
« Transport de
marchandises »

25%
d'ici à 2022

de part modale du non-routier
et du non aérien, avec une
étape à 17,5% en 2012

En 2010, loin d'augmenter, la part du ferroviaire et du fluvial a diminué pour ne représenter que 11 % ! (en 2006, ce chiffre était de 14 %).

Grenelle
« Agriculture »

30%
en 2013

d'exploitations agricoles
à faible dépendance
énergétique.

Cet objectif, qui s'intéresse aux consommations énergétiques des exploitations agricoles, ne couvre que 10% du total des émissions directes agricoles. Mi-2010, près de 7000 diagnostics énergétiques sur les exploitations ont été réalisés (pour un objectif de 100 000 en 2013).

Sources

- Loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique
- Bilan énergétique de la France pour 2010, Commissariat Général au Développement Durable, juin 2011
- Syndicat des Energies Renouvelables, <http://www.enr.fr/>
- Troisième rapport annuel au Parlement sur la mise en oeuvre des engagements du Grenelle Environnement : http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/IMG/pdf/troisieme_rapport_grenelle_parlement.pdf
- « Grenelle de l'environnement : le bilan », RAC-France, novembre 2010.
- Directive 2001/77/CE du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables.
- Plan 2011 pour l'efficacité énergétique COM(2011) 109 final, Commission européenne, du 8 mars 2011
- Emissions dans l'air en France métropolitaine – Substances relatives à l'accroissement de l'effet de serre, CITEPA, Mai 2011
- Lois Grenelle 1 et 2 : <http://www.legrenelle-environnement.fr/-Lois-.html>
- Le paquet énergie-climat de décembre 2008 : <http://www.rac-f.org/Texte-officiel-du-Paquet-energie.html>

- 1** INSTAURER UNE CONTRIBUTION CLIMAT ÉNERGIE
- 2** ADOPTER UNE LOI DE SORTIE PROGRESSIVE ET COMPLÈTE DU NUCLÉAIRE
- 3** METTRE LES COLLECTIVITÉS AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- 4** INSTAURER UNE OBLIGATION DE RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS EXISTANTS
- 5** DÉVELOPPER UN MODÈLE AGRICOLE MOINS ÉMETTEUR DE GES
- 6** S'ENGAGER SUR UN SCHÉMA D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT SOBRE EN CARBONE ET EN ÉNERGIE
- 7** PLANIFIER LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN À L'ÉCHELLE DU BASSIN DE VIE

Le Réseau Action Climat-France (RAC-F) est un réseau spécialisé sur le thème des changements climatiques.

Il regroupe 18 organisations nationales de protection de l'environnement, d'usagers des transports, de promotion d'alternatives énergétiques et de solidarité internationale. Il comprend également un collège d'associations locales et un collège d'adhérents individuels.

Le RAC-F est le représentant français du Climate Action Network (CAN), réseau international d'environ 700 ONG dans 90 pays. Au niveau international, le RAC-F est reconnu « observateur ONG » par la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique.

www.rac-f.org



**réseau
action
climat
france**